

Québec, le 19 novembre 2013

Monsieur Réjean Hébert  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Gouvernement du Québec  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Avis sur les conflits d'intérêts

Monsieur le Ministre,

Le Comité de biovigilance a été saisi d'une problématique entourant les compagnies pharmaceutiques et souhaite soulever ses préoccupations sur l'intervention de celles-ci dans le réseau de la santé.

Dernièrement, quelques activités ont été proposées par les compagnies pharmaceutiques à du personnel du réseau de la santé. Plus précisément, une compagnie a proposé un dédommagement financier aux chargés de sécurité transfusionnelle en échange d'une participation à des séances d'information où leurs produits étaient discutés. Les interventions de ce type pourraient avoir une influence sur les soins portés aux patients (disponibilité de produits à l'intérieur de l'établissement, choix de produits pour les patients, etc.) et potentiellement avoir un impact sur des décisions plus globales dans le système de santé.

Le Comité recommande que le ministère de la Santé et des Services sociaux prenne des mesures pour éviter que ce type d'activités des compagnies pharmaceutiques ait un impact sur la médecine transfusionnelle au Québec. Il recommande qu'on se penche sur les codes d'éthique des ressources œuvrant dans les banques de sang pour s'assurer qu'ils encadrent bien les situations de conflits d'intérêts réels et potentiels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Original signé par*

Daniel Tremblay  
Président  
Comité de biovigilance